

Syndicat CGT Renault Cléon

Page Facebook CGT Cléon : lacgt-cleon

- LICENCIEMENTS CHEZ FVM, FOURNISSEUR DE CLÉON.
- NON AUX SAMEDIS OBLIGATOIRES.

Mardi 25 juin 2019

Selon la direction, il va falloir être «souples et flexibles».

CSE extra du 17 juin 2019, fonderie FVM en grève illimitée : Moteur F à l'arrêt (suite)

Rappel : les salariés de la fonderie FVM, à Villers la Montagne, sont en grève pour défendre leur emploi, leur direction vient d'annoncer 120 licenciements sur 160 salariés. Beaucoup de fonderies et soustraitants sont en grève, écrasés par les grands groupes et donneurs d'ordres comme Renault qui, depuis des années empochent des milliards sur le dos des sous-traitants.

Les élus CGT Renault Cléon apportent tout leur soutien aux salariés de FVM en lutte.

Face aux ruptures d'approvisionnement, la direction a annoncé des JCC sur le secteur moteur F pour la fin de semaine 25 et prévoit d'autres aménagements si la grève continue. La direction annonce, par exemple, prévoir des formations pour «réalouer les salariés dans d'autres secteurs».

La direction veut mettre en place les samedis obligatoires à Cléon !!!

L'accord de compétitivité CAP 2020 (que la CGT n'a pas signé...) laisse la possibilité d'effectuer 7 samedis obligatoires. Jusqu'alors, et c'était un engagement de l'ancien directeur, il n'y en a jamais eu à Cléon... mais ça c'était avant...

Aujourd'hui, la direction prévoit des JCC, en annonçant qu'il faudra les rattraper le samedi. La direction assume, «il y a d'autres sites qui travaillent comme ça».

Mais ce n'est pas tout, la direction met en place un numéro vert, les salariés qui seront en JCC, donc en congé, devront appeler pour savoir s'ils travaillent. Pour celles et ceux qui n'appelleraient pas, la direction a tout prévu : « les chef d'unité appelleront les salariés chez eux ».

- Inacceptable !!! Non aux samedis obligatoires : plus de vie de famille? Plus de projet le weekend? On vient bosser et on la ferme?
- Non au numéro vert, refusons que le chef d'unité nous appelle à la maison : C'est illégal, nous n'avons pas à appeler sur notre temps personnel, l'encadrement n'a pas à nous appeler sur notre temps personnel. S'il doit y avoir des JCC, ils doivent être annoncés et planifiés.
- Rappel, pour les JCC, c'est 15 jours de délai pouvant être ramené à 48H «en cas de circonstances exceptionnelles», si ce n'est pas le cas, si ce délai est dépassé, les salariés doivent être déclarés en absence autorisée payée !!!

La direction cherche l'affrontement ? Il faut que les salariés de Cléon entre en résistance, sinon toutes ces «annonces» ne sont que les prémices de ce qui nous attend !!!

Déclaration des élus CGT, CSE extraordinaire du 17 juin 2019 concernant l'information/consultation sur les modalités d'ajustement de l'activité suite à une défaillance fournisseur.

Pour les élus CGT:

- La mise en place de samedis obligatoires est inacceptable.
- La mise en place d'un numéro vert est inacceptable.
- Le fait d'être appelé par le CU pour les salariés qui refuseraient de consulter le numéro vert est inacceptable.

Tous les salariés qui ne seraient pas en formation ou qui ne travailleraient pas doivent être déclarés en absence autorisée payée, Renault a largement les moyens de payer les salariés. D'autant que Renault est responsable de la situation de ce fournisseur.

Les élus CGT tiennent à apporter leur soutien aux salariés de FVM, en grève pour défendre leurs emplois.

De plus, puisque régulièrement vous ne respectez pas les délais de prévenance, les élus CGT refusent d'être consultés sur les modalités d'ajustement de l'activité présentées.